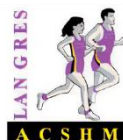


2e Semi-Marathon des Thermes de Bourbonne-les-Bains

le 25 Mai 2025



REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Le dimanche 25 Mai 2025, une course sur route appelée « Semi-Marathon des Thermes de Bourbonne-les-Bains » est organisée par la commune de Bourbonne-les-Bains en co-organisation avec l'agence d'Attractivité de Haute-Marne et « le Langres Athletic Club Sud Haut Marnais », club affilié à la FFA sous le n° 052011, sous la responsabilité de BROISE Séverine et MONNIER Pascal.

L'épreuve est soumise à la réglementation de la FFA et du Comité Départemental de Haute-Marne des Courses Hors Stade.

ARTICLE 2 : PARCOURS

Le parcours non mesuré officiellement est entièrement situé dans le périmètre de la ville de Bourbonne-les-Bains. Il se compose de 3 boucles d'environ 10Km, 6Km, et 5Km pour un total de 21,0975Km, en passant par les points remarquables : le parc de la Bannière, la rue Amiral Pierre, la rue de Bourgogne, la rue Ferrat, la rue des Bains, la Grande Rue, la rue Vellonne, la Route de Villars, la Mézelle, l'Arboretum, le Parc du Château et la Place des Bains. La ligne de départ a lieu en surplomb du Casino, à 400m de la ligne d'arrivée (prévoir 5 à 10 minutes pour vous y rendre). L'arrivée se situe Place des Bains.

Le sens de la course se fait selon le fléchage du parcours.

Il y a 5 zones de ravitaillement sur le parcours dont un 5^e en fin de course.

Chaque intersection est sécurisée par des barrières, renforcées par la présence d'un ou plusieurs signaleurs. Un arrêté de circulation stipule que les points stratégiques sont renforcés en nombre de signaleurs.

Des cônes souples, des barrières et de la rubalise matérialisent la partie de la chaussée empruntée par les concurrents et les dirigent tout au long du parcours. Un vélo ouvre la course, un autre cycle ferme la course

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Tout athlète majeur non licencié à la FFA (attention, la licence triathlon n'est plus acceptée) doit posséder le parcours de prévention santé (disponible sur le site de la Fédération d'Athlétisme). Les mineurs doivent présenter un questionnaire de Santé (sous l'autorité parentale) et une attestation parentale les autorisant à participer.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

Les organisateurs, **les personnes prêtant leur concours à l'organisation et les participants** sont couverts par un contrat responsabilité civile souscrit auprès de la FFA. Les licenciés FFA et les fédérations sportives bénéficient des assurances attachées à leur licence. Les non licenciés FFA sont couverts par une extension de garantie accident individuelle souscrite par « le Langres Athletic Club Sud Haut Marnais ». L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement de running en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel. Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS



Les inscriptions doivent être faites **UNIQUEMENT** auprès du chronométrateur

Pour les licenciés FFA majeurs ou mineurs : à fournir obligatoirement le n° de la licence et le club.

Pour les non-licenciés majeurs : le questionnaire relatif à l'état de santé (PPS)

Pour les non-licenciés mineurs : le questionnaire relatif à l'état de santé et l'autorisation parentale sont obligatoires.



Aucune Inscription sur place !

Un questionnaire de santé est recommandé pour la course famille et enfants (400m)

A noter que toutes inscriptions simultanées de :

- 10 coureurs entraîneront une réduction de 10% sur le prix total (hors frais chrono pro)
- 20 coureurs : 20%
- 30 coureurs : 30%
- 40 coureurs : 40%

ARTICLE 6 : DROITS D'ENGAGEMENTS

- 15€ Individuel
- 20€ Formule duo (relai ou escadrille)
- 30€ Formule trio (relai ou escadrille)
(inscription **UNIQUEMENT** en ligne sur )
5€ supplémentaire à partir du 25 Avril 2025 (solo ou par équipe)
Dossard personnalisé jusqu'au 24 Avril 2025 Minuit
- 2 € pour le 400 m sur
- 3 € pour les 1000 m sur 
- 3 € pour les 2 000m sur **Inscription**

ARTICLE 7 : HORAIRES et DISTANCES

- 1- A partir de 8h : Remise des dossards place des Bains, au stand dossard
- 2- Départ 09h30 : Semi-Marathon des Thermes de Bourbonne-les-Bains 21 .0975Km avec barrière horaire (13h) à partir de 18 ans.
- 3- 14h00 : 400 m Course Eveil Athlétique (Année 2016 et après)
- 4- 14h15 : 1000 m Course Poussin/Benjamin (Né(e)s de 2012 à 2015) CHONOMETREE
- 5- 14h30 : 2000m Course Minimes et Cadets (Né entre 2008 et 2011) CHRONOMETREE

ARTICLE 8 : ORGANISATION DE LA COURSE

- Organisation de la course **Relai et Escadrille par équipe de 2** : 2 boucles sont à réaliser par les 2 concurrents d'une distance d'environ 10.5 Km.

- **Relai** : le passage de relai se fait au moyen du dossard pucé lors de la première boucle de 10 km. Le relayeur 2 réalise les boucles 2 et 3 (soit environ 11Km). Il est vivement **conseillé d'avoir une ceinture porte dossard**.
 - **Escadrille** : le 1^{er} coureur dispose du dossard et récupère son partenaire après 10Km en zone de relai puis tous deux partent ensemble effectuer la boucle 2 de 6Km et terminer par la boucle 3 de 5Km.
1. Organisation de la course Relai et Escadrille par équipe de 3 : 3 boucles sont à réaliser par les 3 concurrents d'une distance d'environ 10Km, 6Km et 5Km et les relais se font en zone de relai (identifié sur le plan)
 - **Relai** : le passage de relai se fait au moyen du dossard pucé ; il est vivement **conseillé d'avoir une ceinture porte-dossard**
 2. **Escadrille** : Le 1^{er} coureur dispose du dossard et récupère son partenaire 2 en zone de relai puis ils effectuent la boucle de 6Km et récupèrent le partenaire 3 pour terminer la boucle de 5Km à l'unisson.

ARTICLE 9 : SECURITE

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)** afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Le poste de secours se compose d'une équipe de 12 secouristes qui se déplace sur l'ensemble du parcours. Une liaison mobile permet de joindre secouristes, agent municipal et gendarmerie en cas de nécessité. Des signaleurs seront présents sur les routes. Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

ARTICLE 10 : DONNEE PERSONELLE

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous l'indiquer par écrit en précisant ses noms, prénom et adresse.

ARTICLE 11 : ANNULATION

En cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée ; les frais d'inscription sont restitués à 50% à chaque participant, mais aucune indemnité supplémentaire ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

ARTICLE 12 : DROIT A L'IMAGE

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.


ARTICLE 13 : REMISE DES PRIX

Récompenses des 21km : les 3 premiers hommes, 3 premières femmes toutes catégories confondues. Ainsi que les 3 premiers relais (mixte ou pas) en duo et trio et les 3 premières équipes en escadrille (mixte ou pas) en duo et trio. Récompense course enfants : Médailles distribuées à tous les enfants en fin de la course.

ARTICLE 14 : TIRAGE AU SORT DES LOTS :

Plusieurs gros lots sont à gagner. Une fois le numéro de dossard tiré au sort, le coureur vient s'identifier avec son dossard pour la remise de son lot sur le podium. Si le coureur n'est pas présent lors de ce tirage au sort, un autre tirage de remplacement est réalisé.

ARTICLE 15 :

L'inscription sur  implique l'acceptation du présent règlement.

Bonne course !

